PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE ONZE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue **le 20 janvier à 17 h**, à l'Hôtel de ville, en la salle du Conseil, 330 montée de l'Église, à laquelle sont présents messieurs les conseillers :

Éric Milot, district 2
Marc Laurin, district 3
François Boyer, district 4
Francis Émond, district 6

Monsieur le conseiller Stéphane Rouleau, district 1 et madame la conseillère Mélanie Dostie, district 5, sont absents.

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Jacques Labrosse, Maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la loi sur les cités et villes.

Monsieur Claude Panneton, directeur général, est présent.
Madame Stéphanie Parent, greffière, est présente.

RÉSOLUTION 023-01-11
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller Francis Émond et résolu unanimement :

D'OUVRIR la présente séance à 17h10.

CONSTATATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil municipal constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié conformément à l'article 323 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.c.C-19).

RÉSOLUTION 024-01-11
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance.

RÉSOLUTION 025-01-11
EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DES SPORTS ET LOISIRS

CONSIDÉRANT que le poste de directeur est vacant ;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu 48 candidatures ;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures et aux entrevues, le directeur général recommande de nommer Madame Valérie Cobello, à ce poste ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER madame Valérie Cobello à titre de directeur des sports et loisirs, à compter du 07 février 2011;

DE LUI VERSER un salaire annuel de soixante mille dollars (60 000 $), et de l'intégrer aux avantages prescrits par la politique portant sur les conditions de travail offertes aux employés cadres de la Ville.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

RÉSOLUTION 026-01-11
CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 17h12 l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

DE LEVER la présente séance.

_____ _____

Jacques Labrosse Me Stéphanie Parent
Maire Greffière